

CCN 51 : ÇA SUFFIT !

Le 23 mars dernier, les employeurs de la FEHAP réunis en Assemblée Générale ont voté la casse de la CCN51, un accord de révision devra être conclu au plus tard dans un an, pour leur assemblée générale de 2011.

Les salariés de la CCN51 ont assez payé.

En 2000, blocage des salaires pour financer l'accord RTT.

En 2003, la rénovation a lésé un grand nombre de salariés.

En 2009 réécriture de la CCN51 pour la mettre en conformité avec les textes réglementaires.

En 10 ans, on est passé d'une convention collective reconnue intéressante par tous, à une convention où les deux premiers coefficients sont en dessous du SMIC et qui se rapproche de plus en plus du code du travail !

Les employeurs font payer aux salariés le plan d'économie du gouvernement sur la santé !

Pour ce faire les patrons n'hésitent pas, et envisagent une baisse sans précédent des acquis des salariés :

- ✘ Mise en place de coefficients « plancher » qui pourraient être complétés par des éléments de rémunération à caractère non obligatoire. Au niveau national seuls seraient fixés un salaire minimum et un salaire maximum.
- ✘ Mise en place du salaire au mérite sur la compétence, la professionnalisation, l'efficacité, l'expertise, la construction de parcours professionnels, les formations complémentaires ...
- ✘ Minorer l'importance donnée à l'ancienneté, notamment pour les reprises d'ancienneté lors des embauches et des promotions professionnelles.

Travailler plus, pour gagner moins : c'est NON !

La mobilisation s'impose !

- 📣 Partout, l'information sur ce projet employeur doit circuler ...
- 📣 Partout il faut interpeller les patrons, dans les CE, les CA ... Leur demander de se positionner et s'ils sont en désaccord avec le projet, de le faire savoir auprès de la FEHAP.
- 📣 Partout, il faut interpeller les organisations syndicales, pour qu'elles refusent d'accompagner, de négocier ce projet et pour qu'elles informent régulièrement les salariés !
- 📣 Partout, Il faut faire le lien avec les salariés de la branche, particulièrement ceux de la CCN66 en lutte contre le démantèlement de leur convention, au nom des mêmes logiques financières...

Il n'y a pas à marchander !

La santé n'est pas une marchandise !

Le 11 Mai : Qu'ils se le disent !

11 mai la santé n'est pas une marchandise, le social n'est pas à vendre !

L'agence régionale de santé (ARS) est mise en place dans le Nord depuis le 1^{er} avril 2010, dotée de super pouvoirs elle est chargée d'appliquer la plus grande restructuration qu'ait connu le secteur sanitaire et social. Personnels et usagers ne sont pas informés des enjeux en cours. Les mauvais coups sont toujours préparés dans le plus grand secret.

Hôpitaux public : à ce jour les établissements de santé publics ne sont toujours pas informés de leur budget pour 2010 ! L'ARS doit décider dans la région de la taille des Communautés Hospitalières de territoires et des Groupements de Coopérations Sanitaires publics privé qu'elle compte favoriser. Le nombre d'hôpitaux publics devrait passer de 1000 à environ 300 communautés Hospitalières de territoire.

Secteur Social : le Conseil général du Nord vient d'annoncer 0% d'augmentation pour les structures sociales financées par le conseil général, c'est-à-dire des licenciements !

A cela s'ajoute la mise en place des CPOM (Contrats d'objectifs et de Moyens), et un regroupement des associations qui devraient passer de 25000 à 3000 au plan national selon le rapport Burr.

Le 11 mai est aussi un jour de commission paritaire pour la CC 66, où se joue l'avenir de la convention collective, des salaires, des congés.

Centres Sociaux : Dotés d'un financement tripartite Département, Ville et CAF. Ils sont victimes du triple taux 0. 0 % d'augmentation du Conseil général, diminution des crédits CAF, taux 0 des Budgets municipaux constituent une menace majeure pour l'emploi et la survie de nombreux centre sociaux.

Hôpitaux Privés : la grande affaire c'est la remise en cause de la CC 51, avec une convention collective qui n'est plus automatiquement prise en compte par les financeurs.

Conventions collectives et Statut : Toutes les conventions collectives sont concernées. La CC 66 qui n'en finit pas d'être renégociée, mais les employeurs de la FEHAP ont décidé de se lancer dans la construction d'une fédération de tous les employeurs du sanitaire et social non lucratif et veulent une révision de toutes les conventions : CC 66, CC 51, SNAECSO, Croix rouge, CLCC, SOP, CHRS, mutualité..

Ecoles sanitaires et sociales: c'est la suppression des gratifications de stage qui met le feu aux poudres. La gratification s'élevait à 417,09 euros désormais c'est 0. **Le motif :** les établissements sanitaires et sociaux n'ont pas de sous pour payer la gratification et il devient trop difficile de trouver un stage ! Pour tous les étudiants des stages de 2 à 6 mois c'est maintenant la misère sociale.

11 Mai CASSEROLADE des salariés de la santé et du social

Manifestons contre les restructurations, pour la défense du statut public !
TOUS UNIS pour la défense des conventions collectives : CC 66, CC 51, SNAECSO,
Croix rouge, CLCC, SOP, CHRS..

Rassemblement 14H00 place de la République à Lille
en direction de l'Agence Régionale de Santé où nous demandons à être reçus, via le Conseil Général du Nord

Venez avec Casseroles, Tambour, Trompettes, Pétard, Sifflets ...

